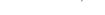
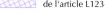


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU  
PAYS DE FONTAINEBLEAU  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
PLAN DE ZONAGE - PLANCHE NORD-OUEST

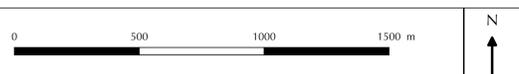
URBANISTES  
E. BERGIRAVAGON - B. WAGON  
C. JAFFRE - E. CHARLET  
Services techniques de C.C.P.E.  
16 BILLET 2014

Approuvé le 24 novembre 2010  
Dernière modification : 10 septembre 2020

-  Limite communale
-  Secteur en application de l'article L151-28 du CU à l'intérieur duquel la réalisation de logements comportant des logements locatifs bénéficie d'une majoration du volume constructible définie au règlement
-  Limite de zone ou de secteur
-  Emplacement réservé
-  Servitude en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale, en application de l'article L123-2 du CU
-  Espace boisé classé
-  Recul d'implantation Loi Barnier
-  Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
-  Secteur de plan de masse
-  Recul d'implantation du bâti imposé (articles 6 et 7 du règlement)

- En application de l'article L123-1-5 7° du CU**
-  Espace vert protégé
  -  Espace vert protégé strict
  -  Arbres alignés
  -  Batiment de qualité architecturale
  -  Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale
  -  Ruelles et impasses publiques ou privées
- En application de l'article L123-2a) du Code de l'Urbanisme :**
-  Servitude "Projet d'aménagement global"
  -  Indication des hauteurs maximum, par secteur géographique, au sein de la zone UDX2

- À titre indicatif :**
-  Site classé de la forêt domaniale de Fontainebleau - 2 juillet 1965
  -  Périmètre de protection de la forêt (19 avril 2002)
  -  Bande de 50m de protection des Isières
  -  Captage d'eau potable
  -  Périmètre de protection d'un captage d'eau potable
  -  Zone d'Aménagement Concerté
-  Secteurs affectés par le bruit
- AVERTISSEMENT**  
Le report des servitudes a une valeur informative.  
Pour une utilisation précise de ces servitudes, consulter le service gestionnaire.  
Cf. tableau des servitudes en annexe



N°	Désignation	Bénéficiaire
A	Programme de logements comportant 15% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.F.F
B	Programme de logements comportant 50% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.F.F
C	Programme de logements comportant 25% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.F.F

Liste des Emplacements Réservés		
N° ER	Désignation	Bénéficiaire
3	Extension du Cimetière	Avon
4	Amenagement d'une place, chemin rural des Bellingants	Avon
5	Amenagement d'un espace public en bord de Seine, rue du Port de Valvins	Avon
6	Amenagement carrefour, haut de la rue de Changis	Avon
7	Amenagement d'un espace public boisé entre la rue Durand et la rue Bouzet	Avon
8	Liaison douce, rue des Déportés	Avon
9	Elargissement de la rue C. Maury	Fontainebleau
11	Amenagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guymer	C.A.F.F
12	Amenagement d'une voirie publique au Sud du quartier Le Bénois	Fontainebleau
13	Amenagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guymer	C.A.F.F
14	Amenagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guymer	C.A.F.F
15	Création d'un rond-point, RD 606	Fontainebleau
16	Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606 (déjà prévue au PCS en vigueur)	Fontainebleau
17	Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606	C.A.F.F
19	Liaison douce, Faisanderie	Fontainebleau
20	Boufflers, création d'un accès vial par la rue Royale	Fontainebleau
21	Boufflers, création d'une liaison douce débouchant rue de France	Fontainebleau
22	Extraction du collège Lucien Cléand	Fontainebleau

